



Épinay s/Seine, le 31 juillet 2014

OBJET : matériel de maintenance TurfCare et SportChamp

Messieurs,

Nous faisons suite à votre demande d'agrément de vos machines TurfCare et SportChamp pour l'entretien sur nos gazons synthétiques.

Par cette lettre nous confirmons que les machines SMG SportChamp et TurfCare sont parfaitement adaptées à l'entretien de nos terrains en gazon synthétique.

Nous rappelons que toutes les machines avec des brosses rotatives hydrauliques ou sur prise de force peuvent constituer un risque si ces équipements sont utilisés plus de deux fois par an et si les techniciens utilisant ces machines ne bénéficient pas d'une formation et du professionnalisme nécessaires pour réaliser les opérations sur nos gazons synthétiques.

En conséquence, nous confirmons que la machine TurfCare ne rentre pas dans cette catégorie car l'entraînement de la brosse est en liaison avec les roues et convient à l'entretien courant c'est-à-dire toutes les 50 h à 150 h de jeux selon les conditions et types de fibres.

L'utilisation de la machine SportChamp est conseillée pour les opérations d'entretien annuel ou bi-annuel lorsqu'elle est utilisée avec la brosse rotative active.

L'utilisation de ces engins pour l'entretien courant ne remet pas en cause les clauses de garantie de MONDO, et nous ne serions être responsable des dommages liés une mauvaise utilisation de ces engins.

Nous vous souhaitons bonne réception de document,

Sincères salutations,

Fait à Epinay sur Seine,

Le 31 juillet 2014

Andrea DEL GAUDIO

Responsable Commercial OUTDOOR
MONDO France